

vers le milieu de l'île de Vancouver, elle n'est plus qu'à trois milles. L'extrémité de la plate-forme suit la configuration de la terre ferme et du fond de l'océan. C'est donc une ligne très sinueuse.

Le PRÉSIDENT: Vous avez aussi mentionné dans votre exposé le 175<sup>e</sup> méridien. A quelle distance ce méridien se trouve-t-il de la ligne provisoire indiquée sur la carte?

M. BATES: Cette ligne provisoire descend vers le sud à travers les îles Aléoutiennes. La ligne verticale est le 175<sup>e</sup> méridien.

Le PRÉSIDENT: Vers le nord, la ligne provisoire se dirige vers le 170<sup>e</sup> et le 160<sup>e</sup> méridien?

M. BATES: Exactement. A vrai dire, cette ligne provisoire suit la frontière internationale fixée, lors de l'achat de l'Alaska, par le traité, conclu en 1867 entre les États-Unis, la Russie et le Royaume-Uni.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous voudrions, si possible, terminer l'interrogatoire des témoins aujourd'hui afin de conclure par là la série des témoignages que nous devons entendre. Si la chose vous agréée, je vous prierais de poser immédiatement toutes les questions que vous voudriez poser à ces trois messieurs.

M. CATHERWOOD: Je me demande si le Comité ne pourrait pas recommander au ministère des Affaires extérieures la proposition que M. Pearkes a présentée au sujet de l'opportunité de définir les eaux territoriales du Canada. J'estime que c'est là une question d'une très grande importance et qu'il serait à propos de suggérer au ministère des Affaires extérieures d'étudier de nouveau cette question d'une manière très approfondie, afin de nous donner une définition plus précise des eaux territoriales, ce qui serait utile à tous.

Le PRÉSIDENT: Je désire faire remarquer qu'il y a actuellement un comité interministériel qui étudie cette question. Ne croyez-vous pas que cela suffit?

M. CATHERWOOD: C'est vrai. J'en conviens.

Le PRÉSIDENT: Si vous n'avez pas d'autres questions à poser aux témoins, je désire les remercier en votre nom d'être venus ici ce matin et de nous avoir fourni des renseignements très utiles. Messieurs, je vous remercie beaucoup.

Maintenant, messieurs, il nous reste à étudier le projet de traité, article par article et à rédiger le rapport final que nous devons présenter à la Chambre.

Croyez-vous qu'il soit trop tard aujourd'hui pour entreprendre ce travail? En ce cas, quand désirez-vous que nous nous réunissions de nouveau?

Des MEMBRES: Mardi.

Le PRÉSIDENT: Nous nous réunirons mardi à 11 heures.

Le Comité s'ajourne.